



Diplôme national du brevet session 2020

publié le 09/04/2020

Madame, monsieur,

Suite aux déclarations de M. Blanquer, Ministre de l'Education nationale, les modalités d'obtention du diplôme national du brevet sont modifiées pour la session 2020. Le document ci-joint vous en rappelle les principes.

Vous trouverez également la lettre de Mme Robert, rectrice de l'académie de Poitiers et la FAQ sur les les examens.

Cordialement

B Sancé, ppal par intérim

Documents joints

 [dnb_modalites_2020](#) (PDF de 181.6 ko)

 [20200408_faq_examens-nationaux-session-2020_1_](#) (PDF de 175.9 ko)

 [20200408_courrier_de_madame_la_rectrice_parents_eleves_faq_examens](#) (PDF de 243.9 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.